

ACTION URGENTE

PEINE DE PRISON PRONONCÉE CONTRE UN DÉFENSEUR DE LA LIBERTÉ DE LA PRESSE CONFIRMÉE

La peine de 10 mois d'emprisonnement prononcée contre le journaliste marocain Hicham Mansouri pour complicité d'adultère a été confirmée en appel. Cet homme est un prisonnier d'opinion.

Le 27 mai 2015, la Cour d'appel du tribunal de première instance de Rabat a confirmé la peine de 10 mois d'emprisonnement prononcée contre **Hicham Mansouri** pour complicité d'adultère. Elle a également confirmé la peine identique qui avait été prononcée contre une amie mariée du journaliste arrêtée en même temps que lui. L'amende de 20 000 dirhams marocains (quelque 2 000 dollars des États-Unis) infligée à chacun des accusés, à titre de dédommagement de l'époux de la femme, a elle aussi été maintenue.

Hicham Mansouri et son amie mariée sont détenus depuis plus de deux mois. Ils ont été arrêtés le 17 mars 2015, après que des policiers en civil sont entrés par effraction au domicile du journaliste à Rabat. Le 30 mars, ils ont été déclarés coupables par le tribunal de première instance de la capitale marocaine à l'issue d'un procès qui n'a pas respecté les normes internationales. L'avocat de Hicham Mansouri a confié à Amnesty International que le tribunal avait rejeté ses arguments sans explication et refusé d'entendre les témoins de la défense, qui étaient tous prêts à témoigner de l'honorabilité du journaliste.

Amnesty International pense que Hicham Mansouri est sanctionné en raison de son travail de promotion du journalisme d'investigation et de son action aux côtés d'autres journalistes et d'intellectuels membres de l'Association marocaine pour le journalisme d'investigation, ONG qui aide des confrères à enquêter sur des affaires de corruption et d'autres infractions graves commises par des personnalités politiques, des représentants gouvernementaux et des entreprises, et à révéler au grand jour ce type d'affaires. L'organisation s'oppose également à toutes les lois relatives à l'« adultère » qui érigent en infraction les relations sexuelles consensuelles entre adultes, car elles bafouent le droit à la vie privée et d'autres droits humains.

DANS LES APPELS QUE VOUS FEREZ PARVENIR LE PLUS VITE POSSIBLE AUX DESTINATAIRES MENTIONNÉS CI-APRÈS, en français, en arabe ou dans votre propre langue :

- demandez aux autorités marocaines de libérer Hicham Mansouri et son amie mariée immédiatement et sans condition ;
- exhortez-les à veiller à ce que les personnes qui exercent leur droit à la liberté d'expression et défendent ce droit ne soient pas victimes d'agression, ni de harcèlement ou de poursuites en représailles à leurs activités ;
- rappelez-leur que l'article 17 du Pacte international relatif aux droits civils et politiques, auquel le Maroc est partie, protège le droit à la vie privée.

VEUILLEZ ENVOYER VOS APPELS AVANT LE 9 JUILLET 2015 À :

Ministre de la Justice et des Libertés

Mustapha Ramid

Ministère de la Justice et des Libertés

Place El Mamounia

Rabat, Maroc

Fax : +212 537 26 31 03

Formule d'appel : *Your Excellency, /*

Monsieur le Ministre,

Ministre de la Communication

M. Mustapha Khalfi

Ministère de la Communication

Avenue Allal Al Fassi

Cité El Irfane

Rabat, Maroc

Fax : +212 537 68 01 81

Formule d'appel : *Your Excellency, /*

Monsieur le Ministre,

Président du Conseil national des droits de l'homme

Driss El Yazami

CNDH, place Achouhada

Rabat, Maroc

Fax : +212 5 37 54 00 01

Courriel : elyazami@cndh.org.ma

Veillez également adresser des copies aux représentants diplomatiques du Maroc dans votre pays (adresse/s à compléter) : nom(s), adresse(s), n° de fax, adresse électronique, formule de politesse.

Vérifiez auprès de votre section s'il faut encore intervenir après la date indiquée ci-dessus. Merci. Ceci est la première mise à jour de l'AU 90/15 (<https://www.amnesty.org/fr/documents/mde29/1489/2015/fr/>).

ACTION URGENTE

PEINE DE PRISON PRONONCÉE CONTRE UN DÉFENSEUR DE LA LIBERTÉ DE LA PRESSE CONFIRMÉE

COMPLÉMENT D'INFORMATION

Hicham Mansouri, 34 ans, est le directeur des programmes de l'Association marocaine pour le journalisme d'investigation (AMJI), qui fournit un soutien, une formation et des fonds pour les journalistes d'investigation marocains. Cette ONG œuvre depuis 2008, année où elle a demandé pour la première fois à être enregistrée en tant qu'association, bien que les autorités ne lui aient délivré un certificat d'immatriculation qu'en 2011.

Avant son arrestation, Hicham Mansouri a signalé avoir été agressé et blessé dans la nuit du 24 septembre 2014 à Rabat. Il a porté plainte auprès de la police mais l'enquête semble au point mort. Un de ses collègues de l'AMJI a confié à Amnesty International que cet homme avait indiqué faire l'objet de harcèlement et de menaces, parfois par téléphone, en rapport avec son travail de défense du journalisme d'investigation.

Hicham Mansouri et son amie mariée ont été arrêtés le 17 mars 2015, après que 10 policiers en civil sont entrés par effraction au domicile du journaliste. Celui-ci a affirmé que les agents les avaient obligés à se déshabiller et à prendre la pose dans des positions compromettantes avant d'être conduits au poste de police. Il a également expliqué que les agents chargés de son interrogatoire l'avaient empêché de s'entretenir avec son avocat, ce qui est contraire au droit marocain, et qu'ils lui avaient posé beaucoup de questions sur sa relation avec plusieurs journalistes indépendants et sur les activités de l'AMJI.

Lors de sa plaidoirie, l'avocat de Hicham Mansouri a avancé que, en vertu du code pénal marocain, le ministère public n'avait pas le droit d'ordonner une arrestation pour adultère en l'absence de plainte formulée par le conjoint bafoué, qu'il n'y avait pas assez d'éléments à charge pour prouver l'adultère étant donné que les deux prévenus n'avaient pas été découverts en flagrant délit, et qu'aucun examen médical n'avait été demandé pour déterminer s'il y avait eu relation sexuelle.

Nom : Hicham Mansouri
Homme